

Mardi 9 janvier

INSCRIPTIONS

pour l'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

ça commence !

Elles concernent les enfants nés en 2021

et les enfants nés dans la première partie de l'année 2022
(même pour une rentrée en cours d'année, il faut inscrire son enfant avant juillet)

Pour les enfants de 2021 : Se présenter en mairie muni du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé (vaccinations).

Pour les enfants nés en 2022 : Prendre contact avec Devi JOSSÉ à l'école
(02.40.88.55.08)

École d'Aignac